

Première estimation pour janvier 2015

Excédent de 15,8 milliards d'euros des échanges courants de l'UE28

Excédent de 12,5 milliards d'euros pour la balance des services

Eurostat publie désormais les données des échanges courants de l'UE28 sur une base mensuelle.

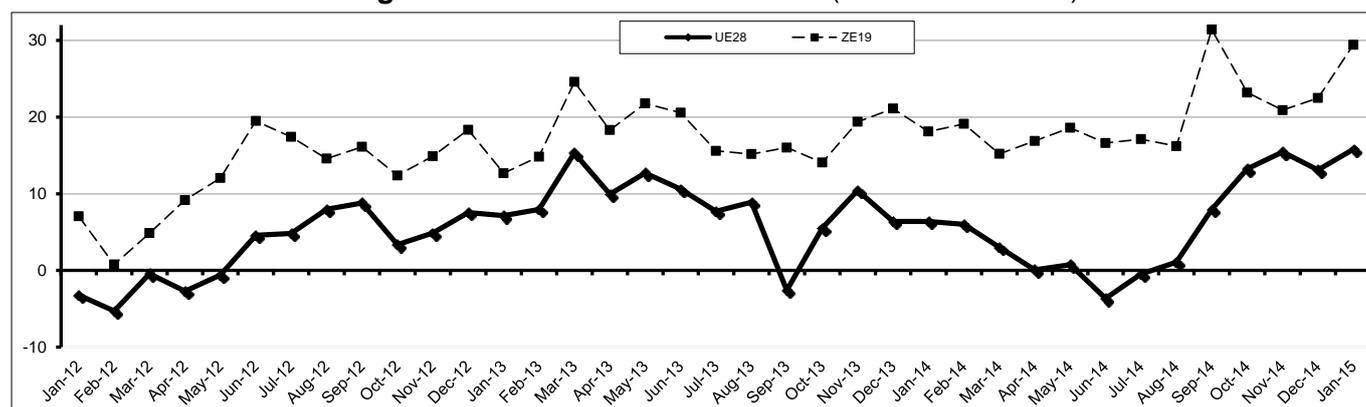
La deuxième estimation pour le quatrième trimestre 2014, qui sera publiée le 9 avril 2015, constituera ainsi le dernier communiqué de presse sur les échanges courants de l'UE28 diffusé sur une base trimestrielle.

Le compte des opérations courantes¹ de l'UE28², corrigé des variations saisonnières, a enregistré un excédent de 15,8 milliards d'euros en janvier 2015, contre des excédents de 13,1 mrds en décembre 2014 et de 6,4 mrds en janvier 2014, selon les estimations³ d'Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne.

En janvier 2015 par rapport au décembre 2014, basé sur des données corrigées des variations saisonnières, l'excédent du compte des biens a augmenté (+8,4 mrds d'euros, contre +4,7 mrds) tout comme l'excédent du compte des revenus primaires (+2,3 mrds d'euros, contre +1,5 mrd). L'excédent du compte des services est resté quasiment stable (+12,5 mrds d'euros, contre +12,3 mrds), tandis que le déficit du compte des revenus secondaires s'est accru (-7,4 mrds d'euros, contre -5,3 mrds).

Ces données sont sujettes à révision.

Balance du compte des opérations courantes de l'UE et de la zone euro, corrigée des variations saisonnières (en milliards d'euros)



Euro-indicateurs de la balance des paiements de l'UE28⁴, données mensuelles corrigées des variations saisonnières (en milliards d'euros)

	Jan 14	Fév 14	Mars 14	Avr 14	Mai 14	Juin 14	Juil 14	Août 14	Sep 14	Oct 14	Nov 14	Déc 14	Jan 15
Solde des opérations courantes de l'UE28	6,4	6,0	3,0	0,1	0,8	-3,7	-0,5	1,1	8,0	13,2	15,4	13,1	15,8
Solde du compte des biens	-3,4	-1,9	-3,9	-5,4	-3,7	-5,6	-5,2	-4,6	1,1	4,3	5,9	4,7	8,4
Solde du compte des services	15,9	15,0	14,4	11,7	12,4	12,6	11,3	11,8	12,4	13,6	13,7	12,3	12,5
Solde du compte des revenus primaires	0,1	-1,0	-1,4	-0,2	-2,1	-0,4	-0,4	-0,1	0,2	0,8	1,2	1,5	2,3
Solde du compte des revenus secondaires	-6,2	-6,2	-6,1	-6,0	-5,9	-10,2	-6,2	-6,0	-5,7	-5,5	-5,4	-5,3	-7,4

**Euro-indicateurs de la balance des paiements de la zone euro (ZE19⁴),
données mensuelles corrigées des variations saisonnières (en milliards d'euros)**

	Jan 14	Fév 14	Mars 14	Avr 14	Mai 14	Juin 14	Juil 14	Août 14	Sep 14	Oct 14	Nov 14	Déc 14	Jan 15
Solde des opérations courantes de la ZE19	18.1	19.1	15.2	16.9	18.6	16.6	17.1	16.2	31.4	23.2	20.9	22.5	29.4
Solde du compte des biens	16.1	18.8	14.5	18.5	19.9	19.3	18.4	17.6	28.6	23.0	21.7	25.7	25.2
Solde du compte des services	9.0	7.7	8.1	5.9	6.4	6.9	6.3	5.9	6.3	6.6	6.7	4.2	4.4
Solde du compte des revenus primaires	4.1	4.7	5.0	5.3	4.2	4.2	3.9	3.1	6.3	4.2	5.0	4.8	11.5
Solde du compte des revenus secondaires	-11.0	-12.0	-12.4	-12.7	-11.9	-13.8	-11.4	-10.3	-9.7	-10.6	-12.5	-12.3	-11.6

Source: Banque centrale européenne

1. Le *compte des opérations courantes* couvre toutes les transactions entre unités résidentes et non résidentes et se réfère au commerce international des biens et services, aux revenus et aux transferts courants. Plus de détails sur les concepts et définitions utilisés sont disponibles sur le site web d'Eurostat : http://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/en/bop_6_esms.htm
2. L'Union européenne (UE28) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.
La zone euro (ZE19) comprend la Belgique, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovénie, la Slovaquie et la Finlande
3. Les premières estimations de la balance des paiements de l'UE pour le mois de référence sont basées sur les données fournies par les États membres à Eurostat 44 jours après le mois de référence et doivent être considérées comme provisoires. Les chiffres peuvent également être révisés au moment où les données des mois suivants sont transmises par les États membres.
4. Selon l'accord sur le partage des responsabilités, la Banque centrale européenne (BCE) (www.ecb.int, section Statistique/«Communiqués de presse statistiques») calcule et publie les statistiques de la balance des paiements pour la zone euro, alors que la Commission européenne (Eurostat) traite des données pour l'UE. Les agrégats pour la zone euro et l'UE sont calculés, de manière consistante, en utilisant les transactions enregistrées vis-à-vis des résidents des pays respectivement hors de la zone euro et de l'Union européenne.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Tim ALLEN
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

ec.europa.eu/eurostat/

[@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

Plus d'informations sur les données:

Diana CUCU
Tél: +352-4301-32 838
lona-diana.cucu@ec.europa.eu

Olaf NOWAK
Tél: +352-4301-38 590
olaf.nowak@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu